

EGLISENEUVE

PRÈS

BILLOM



***DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS***

Document à conserver

Etablit en novembre 2010.

SOMMAIRE

1 : présentation du DICRIM et mot du maire

2 : inondations, coulées de boue, rupture de barrage

3 : séisme, mouvements de terrain, feux d'espaces naturels

4 : numéros d'urgence

SOMMAIRE

- 1 : présentation du DICRIM et mot du maire
- 2 : inondations, coulées de boue, rupture de barrage
- 3 : séisme, mouvements de terrain, feux d'espaces naturels
- 4 : numéros d'urgence

Ce *DICRIM* (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) répond aux exigences de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Il a pu être élaboré grâce au "Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques", transmis par la Préfecture du Puy de Dôme, et à l'étude des événements qui se sont déroulés par le passé sur la commune.

La commune d'Egliseneuve près Billom n'est concernée que par une catégorie de risques majeurs, les risques naturels, et pour la plupart à très faible niveau.

Ils comprennent : inondations, coulées de boue, rupture de barrage, mouvements de terrain, feux d'espaces naturels, séisme.

Mot du maire :

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

" Chers amis,

La sécurité des habitants d'Egliseneuve est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par les médias.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document. "

Votre maire,
René MONTAGNER

1) INONDATIONS – COULÉES DE BOUE – RUPTURE DE BARRAGE

Une crue importante a été recensée le 19 mai 1925 (détruisant le pont du village le Moulin Blanc), puis la commune a eu des inondations à deux reprises en 1992, et en 1999. Les villages à risques sont : le Moulin Blanc, Brelet, Bouy.

De plus, un barrage existe au niveau de Fayet le Château. Comme tout barrage, il présente un risque en cas de rupture, vu la quantité importante d'eau qu'il contient.



CONSIGNES À RESPECTER

Quand l'alerte est donnée :

- Monter ou surélever les meubles
- Mettre les produits toxiques au sec
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- Disposer d'un poste de radio à piles, de bougies et de lampe de poche
- Mettre les animaux à l'abri
- Couper les arrivées d'électricité, gaz, eau
- Mettre en place des obturations étanches sur les ouvertures situées en partie basses (muret de briques, sacs de sable)

Pendant l'événement perturbateur :

- Ne pas sortir, ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Si vous êtes dehors, gagner les hauteurs
- Ne pas consommer l'eau du robinet
- Rassembler papiers, médicaments et objets de valeur
- Evacuer quand vous en recevez l'ordre et informer la mairie de votre départ.

Après :

- Ne pas s'engager à pied ou en voiture si les lieux sont inondés
- Aérer, rincer à l'eau claire, et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques en s'assurant qu'ils sont secs.
- Ne pas consommer les légumes d'un potager inondé
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages

2) SÉISME

La commune d'Egliseneuve près Billom est située dans une zone de sismicité très faible. Chaque locataire ou propriétaire reçoit, à la signature du contrat de bail ou d'achat, un document afin d'être averti de ces risques.

CONSIGNES À RESPECTER

À l'intérieur :

Couper l'électricité, le gaz, l'eau
S'abriter sous un meuble solide
S'éloigner des fenêtres

À l'extérieur :

Se mettre accroupi, le plus loin possible des bâtiments, arbres et de tout ce qui peut s'effondrer

3) MOUVEMENTS DE TERRAIN

Des mouvements de terrain ont eu lieu sur la commune en 1998.

CONSIGNES À RESPECTER

Couper l'électricité, le gaz, l'eau
Si vous pensez que votre bâtiment comporte un risque, mettez vous à l'abri dans un autre plus solide.

4) FEUX D'ESPACES NATURELS

Le risque de feux d'espaces naturels existe mais est considéré comme faible.

CONSIGNES À RESPECTER

En prévention :

Entretien des espaces verts

Pendant :

Rassembler papiers, médicaments, objets de valeur
S'éloigner de la zone touchée par les feux.

QUEL QUE SOIT LE RISQUE ENCONTRÉ, CES GESTES SONT À RESPECTER :

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques, laissez les disponibles pour les secours

Se mettre à l'abri dans un lieu sûr.

Couper les arrivées d'électricité, de gaz, d'eau

EN CAS D'ALERTE PLUS IMPORTANTE, VOIRE D'EVACUATION :

Penser à rassembler :

Papiers d'identité, livret de famille, papiers d'assurance, carte vitale, carte bancaire,...

Médicaments, ordonnance,

Lampe de poche, ouvre boîte, couteau de poche

Vêtements de rechange

Nécessaire de toilette

Bouteille d'eau, aliments simples

Penser également à votre voisinage, et aux personnes plus vulnérables qui pourraient avoir besoin d'aide.



NUMEROS D'URGENCE

Sapeurs pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie : 04 73 68 47 37

Mr le Maire : 04 73 68 92 66

Gendarmerie de Billom : 04 73 68 40 14

Appel d'urgence d'un portable : 112